

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1651

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une votation à double tranchant

Un «non» le 25 septembre remettrait en question les conditions de l'élargissement de la libre circulation négociées avec Bruxelles ainsi que les mesures d'accompagnement revendiquées par les syndicats.

Le 21 mai 2000, plus de deux tiers des votants acceptaient les premiers accords bilatéraux avec Bruxelles. Dans ce paquet figurait l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu non seulement entre la Suisse et la Communauté européenne (CE), mais également avec les quinze Etats qui étaient alors membres de la CE. Au contraire des autres accords, l'ALCP a une nature «mixte», c'est-à-dire que la Suisse a pour partenaires non seulement la CE mais aussi les différents Etats membres.

Logiquement, toute adhésion de nouveaux Etats à la CE doit entraîner une modification de l'ALCP pour que ces Etats y soient associés. Si le champ d'application des accords avec l'Europe s'étend en règle générale automatiquement en cas d'élargissement, tel n'est pas le cas de cet accord particulier. Au moment de ratifier l'ALCP, les Chambres fédérales ont d'ailleurs précisé que toute extension de l'ALCP à de nouveaux Etats devait faire l'objet d'un arrêté soumis au référendum. L'UDC voulait à tout prix éviter le risque d'un élargissement automatique; l'argument avait alors convain-

cu une majorité de députés. En cas de référendum, le peuple pourrait donc être appelé à se prononcer après les prochains élargissements de l'Europe, notamment après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie prévue en 2007. Le mythe du plombier, qu'il soit polonais, roumain ou même turc, a donc de beaux jours devant lui.

Pour l'instant, le 25 septembre, c'est l'extension de l'ALCP aux dix Etats devenus européens le 1^{er} mai 2004 qui est soumise aux urnes: vers l'Est, mais aussi vers la Méditerranée, puisque Chypre et Malte sont parmi les nouveaux adhérents. Formellement, cette extension fait l'objet d'un protocole entre la Suisse et la CE, qui a reçu des nouveaux Etats membres la compétence de négocier en leur nom leur adhésion à l'ALCP. Les parlements nationaux des dix Etats concernés ne se prononcent donc pas sur la libre circulation avec la Suisse. Ce protocole permet notamment à la Suisse d'imposer aux nouveaux membres des délais transitoires avant l'application pleine et entière de la libre circulation.

continue en page 2

Sommaire

Le marché intérieur risque une dérégulation vers le bas.
page 2

Les déductions fiscales profitent aux riches.
pages 3

Le diagnostic préimplantatoire bientôt autorisé.
page 4

L'intégrations des étrangers en statistiques.
page 5

Léman bleu file de mauvaises ondes.
page 6

Reportage depuis la Conférence internationale du travail.
page 7

ArtBasel fait son marché.
page 8

Fiscalité

L'imposition individuelle, votée par le National, risque de faire les frais de la lenteur des institutions suisses et de l'incapacité de la classe politique de passer à l'action.

Édito page 3